

La ministre serait bien inspirée de ne pas ouvrir à nouveau le dossier évaluation !

Acte I : V. Peillon obligé d'abroger en 2012

Contraint d'abroger le décret Chatel sur l'évaluation dès son arrivée au ministère en 2012 suite à la mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales, V. Peillon n'en avait pas moins promis que ce dossier était en suspens car « un simple retour à la situation antérieure n'est pas non plus souhaitable ».

Acte II : Najat Vallaud-Belkacem veut se servir du protocole PPCR en 2016

Le 12 avril dernier, sur RMC, la ministre annonce qu'elle veut utiliser le protocole PPCR pourtant rejeté par FO, CGT, Solidaires qui représentent plus de 50% des voix dans la fonction publique. Qu'importe pour la ministre et le premier ministre : ajoutant à la politique de terre brûlée que constitue la remise en cause de tous les droits, ils décident un 49-3 social et imposent d'appliquer ce texte.

Acte III : chantage à la revalorisation des salaires pour mettre en place l'évaluation

Et la ministre de déclarer : *« Il y a une discussion sur le PPCR qui va nous amener à revoir leur rémunération [celle des enseignants, nldr] mais aussi leur évaluation »*. C'est bien le processus du protocole PPCR qu'elle veut mettre en place : avancement modifié, carrière allongée, évaluation en lieu et place de la notation. Il s'agit de remplacer les règles statutaires en matière d'avancement et d'inspection par une évaluation « au niveau le plus proche », donc par définition soumise à l'arbitraire local.

Les annonces de la ministre sur BFM ce dimanche 17 avril de revalorisation exclusivement dans le premier degré (ISAE) ne peuvent cacher la réalité : la revalorisation serait de 200 € en octobre 2016 et 200 € en avril ou mai 2017. Un plat de lentilles !

Pour FO, la revalorisation des traitements des personnels ne passe pas l'évaluation « au niveau le plus proche » dans chaque service comme le prévoit PPCR. Elle passe par le juste retour des pertes subies depuis des années : 8% depuis 2010 et 50 points d'indice pour tous, 20% depuis 2000. Les 1,2% en 2 ans (0,6% en juillet 2016 et 0,6% en mars 2017) ne correspondent pas à ce qui a été perdu.

Rappelons que le salaire net des enseignants – premier et second degré- a baissé de 1% en euros constants entre 2012 et 2013 (note DEPP n°31), que le salaire moyen a encore baissé de 1,48% entre 2014 et 2015 (Bilan social MEN, 2015). Dans le même temps la retenue pour pension civile passe – suite à la réforme Hollande-Ayrault de 2012 – de 8,39% en 2012 à 11,10% en 2020... Elle est de 9,94% en 2016 puis de 10,29% en 2017.

Dans le même temps 100 milliards sont donnés au MEDEF en 3 ans. L'alignement de l'ISAE des professeurs des écoles sur celle du second degré (ISOE) ne représenterait que 300 millions...

Malgré tous les trucages et les campagnes de communication, chacun constate que son salaire baisse d'année en année à échelon équivalent. Ce qui est certain, c'est qu'en 2018, le traitement sera inférieur à celui de 2015....

FO prendra ses responsabilités en proposant l'action commune pour que l'évaluation Vallaud-Belkacem soit abandonnée.

Personne ne peut croire que nos salaires pourraient augmenter si le Code du Travail et nos statuts particuliers sont démantelés, si notre temps de travail, nos obligations de service, notre paye sont définis localement.

A l'appel de FO, de la CGT, FSU et Solidaires grève interprofessionnelle le 28 avril pour le retrait du projet de loi Travail. FO met en discussion dans tous les services, la grève jusqu'au retrait.